

Objet :
DM N°3 budget 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 novembre, le Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie CUVILLIER, Présidente, suite à la convocation en date du 10 novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, PONCHE Alain, DELCROIX Didier, SOBALA Marian, BASTIEN Monique, MAHIEUX Gilbert, GUEANT Alain, WASZYCK Pascale, BEKKOUCHE Fatna, COTELLE Mehdi, HAJA Manuel, COQUELLE Murielle.

Etaient excusés :

ANDRIES Jean-Claude, DELAFORGE Daniel, GORAJSKI Nathalie, HAPIOT Serge.

Pouvoirs:

Jean Claude ANDRIES a donné procuration à Gilbert MAHIEUX

Nathalie GORAJSKI a donné procuration à Monique BASTIEN

Serge HAPIOT a donné procuration à Alain PONCHE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Quorum : 9

Monsieur HAJA Manuel est désigné secrétaire de séance.

Conformément à l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Virement de crédit au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » :

Les dépenses engagées en 2025 au chapitre 012 sont supérieures aux prévisions initiales compte tenu de l'impact réel de la hausse du taux de contribution employeur à la CNRACL (+ 3 points au 01/01/2025) et du transfert d'un agent du budget de la Ville vers le budget du CCAS, dans la lignée des mouvements de personnels intervenus au 1er janvier 2024.

Il est proposé au conseil d'administration de réaliser le mouvement de crédit ci-dessous :

Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	Article 65138 (Autres secours)	- 14 500€
Chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés)	Article 64 111 (Rémunération principale)	+ 14 500 €

Accusé de réception en préfecture
062-266207240-20251120-D2025-11-20-05-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE les opérations indiquées ci-dessus.

Ainsi Fait et Délibéré, les jours, mois et an susdits
A ROUVROY, le 20.11.25

Le secrétaire de séance,



Manuel HAJA

La Présidente,



Valérie CUVILLIER